



# Insertion d'1 clause dans le règlement intérieur d'1 asso 1901

Par **grognone95**, le **27/05/2009** à **16:21**

Nous sommes parents d'adhérents mineurs d'une association sportive loi 1901 et souhaitons demander le vote d'une clause supplémentaire dans le règlement intérieur. L'AGO aura lieu bientôt.

Comment devons-nous procéder?

Devons-nous obtenir que cette question soit inscrite à l'ordre du jour, si oui comment procéder?

Les termes de cette clause doivent-ils apparaître sur la convocation à l'AGO? Si oui comment devons-nous procéder?

Pour qu'elle soit votée, quel % de voix devons-nous obtenir?

Le bureau actuel est contre cet avenant. La modification du règlement intérieur est-elle possible si elle n'est pas de leur initiative.

Merci à vous tous qui pourrez nous aider. Nous souhaitons juste imposer la présence d'au moins un parent à plein temps avec les enfants lors des grands déplacements sportifs (la plupart du temps pour les championnats de France). Les enfants sont en effet trop livrés à elle-même à notre goût. Nous aimerions avoir un droit de regard lors de ces déplacements.

D'avance merci pour votre aide.